

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2024

## NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

### BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2023-18 du 30 mars 2023, n° 2023-40 du 8 juin 2023 et 2023-95 du 16 novembre 2023, le Conseil municipal a respectivement adopté le budget primitif pour l'exercice 2023, approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et l'affectation des résultats, et voté la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2023 peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	46 294 757,51	49 650 120,57
	Section d'investissement	6 734 900,73	7 481 550,25
Reports de l'exercice N-	Section de fonctionnement		4 201 096,34
	Section d'investissement	959 577,71	
<b>Total</b>		<b>53 989 235,95</b>	<b>61 332 767,16</b>
Restes à réaliser	Section d'investissement	3 554 343,96	2 450 414,43
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	46 294 757,51	53 851 216,91
	Section d'investissement	11 248 822,40	9 931 964,68
<b>Total cumulé</b>		<b>57 543 579,91</b>	<b>63 783 181,59</b>

## 2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L. 1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

## 3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisés et constatés de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

## 4/ IMPACTS BUDGÉTAIRES :

### **A – Les résultats du compte administratif 2023**

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de 7 343 531,21 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 7 556 459,40 euros ;
- Section d'investissement : - 212 928,19 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 3 554 343,96 euros en dépenses et à la somme de 2 450 414,43 euros en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 1 316 857,72 euros.

Ces résultats étant identiques à ceux estimés à l'issue de la journée complémentaire et ayant servi de base à une reprise anticipée des résultats, Madame La Maire rappelle les décisions d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement prises par l'assemblée communale le 28 mars 2024 :

- La somme de 1 316 857,72 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- La somme de 2 400 000 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement ;
- Le solde, soit 3 839 601,68 à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 212 928,19 euros est repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

## B – Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2023, l'état des réalisations fait ressortir une exécution des dépenses inférieure aux prévisions inscrites au budget et à l'inverse un niveau d'exécution des recettes supérieure aux prévisions. Ces niveaux de réalisation démontrent les respects des principes de prudence et sincérité qui ont prévalu dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	52 746 516,34	87,77%	52 746 516,34	102,09%
Réalisées	46 294 757,51		53 851 216,91	
Solde	6 451 758,83		1 104 700,57	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 7 556 459,40 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire. La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
011 – Charges à caractère général	8 841 080,00	7 525 455,41	85,1%	013 – Atténuations de charges	370 000,00	468 923,77	126,7%
012 – Charges de personnel	27 867 520,00	25 856 557,45	92,8%	70 – Produits des services	3 393 540,00	3 326 278,92	98,0%
014 – Atténuations de produits	200 000,00	161 194,00	80,6%	73 – Impôts et taxes	37 183 790,00	37 397 122,76	100,6%
65 – Autres charges de gestion courante	9 860 650,00	9 673 904,27	98,1%	74 – Dotations et participations	6 984 700,00	7 219 791,93	103,4%
66 – Charges financières	610 000,00	549 996,59	90,2%	75 – Autres produits de gestion courante	608 440,00	729 164,30	119,8%
67 – Charges exceptionnelles	253 370,00	11 585,65	4,6%	76 – Produits financiers	50,00	233,50	467,0%
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	285 300,00	285 300,00	100,0%	77 – Produits exceptionnels	2 800,00	506 509,39	18089,6%
022 – Dépenses imprévues	96,34	-	0,0%	78 – Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>	<b>47 918 016,34</b>	<b>44 063 993,37</b>	<b>92,0%</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>	<b>48 543 320,00</b>	<b>49 648 024,57</b>	<b>102,3%</b>
023 – Virement à la section d'investissement	3 080 900,00	-	0,0%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 201 096,34	4 201 096,34	100,0%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 747 600,00	2 230 764,14	127,6%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 100,00	2 096,00	99,8%
<b>TOTAL</b>	<b>52 746 516,34</b>	<b>46 294 757,51</b>	<b>87,8%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 746 516,34</b>	<b>53 851 216,91</b>	<b>102,1%</b>

Du côté des **dépenses réelles de fonctionnement**, les réalisations de l'exercice 2023 s'élèvent à 44 064 k€ contre 43 800 k€ en 2022, soit une augmentation de 0,6 %. Cette relative stabilité apparente masque des évolutions différenciées par catégorie de dépenses.

En k€	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	5 587	4 728	5 483	6 337	7 525
012 - Charges de personnel	25 036	24 989	25 640	25 809	25 857
014 – Atténuation de produits	182	161	164	146	161
65 - Autres charges de gestion courante	9 037	8 941	9 163	9 591	9 674
66 – Charges financières	655	628	566	518	550
67 - Charges exceptionnelles	147	6	12	200	12
68 – Dotations prov. semi budgétaires			1 293	1 200	285
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>40 644</b>	<b>39 453</b>	<b>42 321</b>	<b>43 800</b>	<b>44 064</b>
Evolution	-2,35%	-2,93%	7,27%	3,50%	0,60%

Une comparaison peut être faite en rapprochant les valeurs de la commune aux derniers ratios connus (*source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2022*) de la strate ou de communes environnantes, les ratios par habitant constituant des indicateurs courants mais par nature très sensibles aux variations de population.

	2019	2020	2021	2022	2023	données 2022			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Population légale	27 556	27 905	28 342	28 822	28 679		20 447	31 847	30 492
DRF par habitant	1 461	1 400	1 433	1 457	1 505	1 345	1 784	1 291	1 548

*Données calculées suivant méthode DGCL correction faite des atténuations de charges et des DAP*

**Les charges de personnel** pèsent pour près de 59% dans le total des dépenses réelles de fonctionnement. Elles restent relativement stables - + 0,2% - par rapport à 2022 malgré la mise en œuvre de différentes mesures nationales et locales qui auront pu agir à la hausse sur ces dépenses. Au titre des obligations réglementaires et/ou des mesures nationales, l'année 2023 a été marquée par :

- La hausse du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 après une augmentation de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- La revalorisation du SMIC ;
- Le passage de 50% à 75 % du taux de remboursement des frais d'abonnement aux transports en commun.

Du côté des mesures internes, l'année 2023 est marquée par la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cadre de la refonte du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Par ailleurs, la Ville a poursuivi cette année sa politique d'action sociale en adhérant au Comité National d'Action sociale (CNAS) ce qui permet à l'ensemble des agents de bénéficier d'œuvres sociales et de loisirs.

L'impact haussier de ces différentes mesures est compensé par le nombre de postes demeurés vacants sur l'exercice 2023, étant donné que sur 74 postes ouverts au recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et donc budgétisés, 38 ont été pourvus.

Le ratio par habitant des charges de personnel passe de 880 € en 2022 à 885 € en 2023 et reste légèrement supérieur à celui des communes de même strate.

	2019	2020	2021	2022	2023	données 2022			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
012 par habitant	902	888	896	880	885	806	1 194	588	881
012 / DRF	61,69%	63,39%	62,51%	60,36%	58,84%	59,95%	66,96%	45,57%	56,88%

*Données calculées suivant méthode DGCL (débit net des comptes et correction faite des charges exceptionnelles et provisions)*

**Les charges à caractère général** qui représentent 17% des dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 18,8 %, par rapport à 2022. Cette progression de près de 1,2 M€ est un peu plus marquée que celle des années antérieures (environ 16%). Les principales évolutions portent sur les postes suivants :

- L'augmentation des dépenses des énergies : + 548 k€ compte tenu de l'envolée des prix de l'électricité et du gaz à partir de la fin d'année 2022 et qui aura eu son plein effet sur l'exercice 2023 ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments : + 466 k€ avec, pour cette année, les travaux de réfection des plaques de façade de l'école Jean Monnet dans le cadre des désordres rencontrés, les travaux de ravalement de façade et de mise en conformité électrique de la crèche la Peupleraie et les interventions sur les toitures et les équipements de chauffage des bâtiments suite à la mise en place fin 2022 des marchés d'entretien y afférents.
- La confirmation de la reprise des activités avec un nombre de séjours (classes de découverte) organisés deux fois plus importants qu'en 2022 (+ 46k€) ;
- L'augmentation des frais d'alimentation liée majoritairement à l'envolée des prix en 2023 sous l'effet de l'inflation particulièrement forte sur ce secteur ;
- Diverses autres charges évoluant sous l'effet de l'inflation (produits d'entretien) ou d'actions spécifiques telles que la sécurisation du système informatique suite aux problèmes rencontrés en 2023 sur le réseau téléphonique de la Ville.

**Les autres charges de gestion courante**, dont la part de 22% est stable dans l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, marquent une pause en 2023, évoluant d'à peine 1% par rapport à 2022, contre 4,7% de 2021 à 2022. Elles sont principalement composées :

- du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) en progression de 3% par rapport à 2022, soit + 183 k€, avec une évolution de la composante « fiscalité ménage » du FCCT socle de +7,1% par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières ;
- de la subvention versée au Centre Communal d'action Sociale, en légère baisse de 3,73% par rapport à 2022 ;
- des subventions attribuées aux associations, en baisse de 5,1%, soit 111 k€, du fait principalement de la fin de la participation de la Ville à l'Amicale du personnel. A compter de 2023, la politique d'action sociale de la Ville, à destination des agents, intervient dans le cadre du CNAS.

En 2023, **les recettes réelles de fonctionnement** de la Ville se sont élevées à 49 648 k€ en augmentation de 0,85 % par rapport à l'exercice 2022. Corrigées des produits de cession et des reprises sur provisions, elles évoluent de + 2%, soit + 1 091 k€.

En k€	2019	2020	2021	2022	2023
013 - Atténuation de charges	192	219	250	459	469
70 - Produits des services	3 889	2 866	3 075	3 255	3 326
73 – Impôts et taxes	33 377	33 729	34 796	36 365	37 397
74 - Dotations et participations	6 956	7 263	6 103	7 204	7 220
75 - Autres produits de gestion courante	802	815	814	711	729
76 – Produits financiers			0	0	0
77 - Produits exceptionnels	63	8	5	34	507
78 – Reprises provisions semi-budgétaires			10	1 200	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>45 279</b>	<b>44 899</b>	<b>45 053</b>	<b>49 228</b>	<b>49 648</b>
Evolution	-3,49%	-0,84%	0,34%	9,27%	0,85%

Ramenée à la population communale, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par habitant est reprise ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022	2023	données 2022			
						Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
RRF par habitant	1 629	1 595	1 575	1 645	1 692	1 536	2 071	1 599	1 745

Le premier poste des recettes est constitué des impôts et taxes qui représentent 75,32% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, en progression de 2,84 % par rapport à 2022.

Les produits de la fiscalité directe locale (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et versement au titre du coefficient correcteur de la réforme de la taxe d'habitation [25 662 k€ en 2023]) progressent de + 5,66% uniquement sous l'effet de l'augmentation des bases d'imposition. En l'absence d'augmentation des taux communaux depuis 2009, les bases d'imposition ont fait l'objet d'une revalorisation forfaitaire de + 7,1% en 2023 par application du taux de variation annuelle de l'ICPH entre novembre 2021 et 2022.

Suite à la réforme fiscale ayant entraîné la suppression la taxe d'habitation (TH) et le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la Ville, le taux communal inclut à compter de 2021 le taux départemental.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués par la Ville et les moyennes départementales et nationales.

Comparativement, le taux de la taxe sur le foncier non bâti de la Ville représente quasiment la médiane des taux départementaux. Concernant les taux de foncier bâti et de taxe sur les résidences secondaires, les taux appliqués placent Fresnes respectivement au 27<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> rang sur l'ensemble des 47 villes du Val de Marne.

	Taux 2023	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
TFPB	36,96	21,85% (Rungis)	49,64% (Gentilly)	36,72	39,42	29,00	36,27	41,33
TFPNB	49,44	10,9% (Saint-Mandé)	136,02% (Villiers-sur-Marne)	60,40	50,82	35,28	48,90	71,99
THRS	24,36	15,35% (Rungis)	35,13% (Villeneuve-St-Georges)	24,39	24,45	15,58	26,29	25,10

Autre recette fiscale, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (M.G.P.) s'établit à 8 594 k€ et reste stable par rapport à 2022. Il est à noter également que la Ville aura perçu en 2023 une dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) à hauteur de 176 k€, après deux années blanches. Versée par la Métropole, cette dotation qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre ses communes membres intervient

dans une dynamique de redistribution des recettes excédentaires perçues, par la MGP, au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui ont quasi doublé en 2022 du fait de la reprise post Covid.

Cette recette non inscrite initialement au budget de la Ville, vient partiellement compenser la baisse de celles liées aux droits de mutations - 297 k€ directement impactées par l'essoufflement des transactions immobilières.

Pour sa part, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (1 237 k€) reste stable par rapport à 2022. Enfin, derrière la relative baisse du produit de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), - 227 k€, cette recette n'est en réalité en recul que de 15 k€ si l'on tient compte de l'exercice d'imposition et correction faite du décalage de l'émissions de titres de recette de l'année 2021 sur l'exercice 2022. Cette baisse est essentiellement liée au départ de l'entreprise Playmobil.

Indicateur de richesse fiscale, l'effort fiscal d'une commune permet d'apprécier la mobilisation par cette dernière de ses bases d'imposition. Il est calculé en rapportant le produit perçu au titre des trois taxes (THRS, TFP et TFNB), au potentiel fiscal sur ces seules impositions. Le calcul de l'effort fiscal a connu des évolutions avec la prise en considération de la THRS dans l'évaluation des produits réels depuis 2021. La loi de finances pour 2022 a en effet simplifié le calcul de l'effort fiscal en le recentrant sur les impôts effectivement levés par la Commune et pour lesquelles elle dispose d'un pouvoir de taux. Le rapport entre les produits perçus et les produits théoriques ne prend plus en compte que la pression fiscale supportée par les contribuables de la commune exclusion faite de la part EPCI.

Un effort fiscal supérieur à 1 signifie que les contribuables de la collectivité s'acquittent de taux plus élevés que la moyenne nationale. Il sert également à la répartition des dotations de péréquation. Plus il est élevé et plus la Commune percevra des dotations de l'Etat (et inversement).

	2019	2020	2021	2022	2023	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Effort fiscal	1,11	1,11	1,12	1,14	1,12	1,23	0,78	1,18	1,24

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier, comptabilise le produit fiscal encaissé par la Commune et le Territoire auquel il est ajouté la Dotation forfaitaire versée par l'État et qui est divisé par la population DGF, soit 28 679 habitants en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / habitant	1 203	1 197	1 195	1 187	1 237	1 271	2 054	1 198	1 233

Les dotations et participations représentent 14,54 % des recettes réelles de fonctionnement et sont stables entre 2022 et 2023, évoluant d'à peine 0,22%.

Parmi ces recettes figurent + 482 k€ de subventions reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au cours de l'exercice participant au financement des actions en direction de la petite enfance de la jeunesse.

S'agissant des dotations constituant l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) est en légère baisse de 15 k€ par rapport à 2022 du fait d'une légère baisse de la population DGF en 2023 et en l'absence de tout écrêtement. Les enveloppes relevant de la péréquation compensent cette baisse du fait d'une légère hausse de 32 k€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 7 k€ pour la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
DF en k€	3 713	3 692	3 683	3 684	3 669	-	48	4 045	3 499
DF / hab.	135	132	130	128	128	-	2	127	115
DGF en k€	4 129	4 148	4 178	4 224	4 249	-	232	4 664	4 759
DGF / hab.	150	149	147	147	148	200	11	146	156

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 1,47% du total des recettes et augmentent pour la deuxième année consécutive (+ 5,86 % en 2022 et + 7,29% en 2021) depuis la forte diminution de 26,30% entre 2019 et 2020. Cette évolution confirme la reprise progressive de fréquentation des activités municipales depuis 2022, année encore marquée sur sa première période par les restrictions liées à la crise sanitaire. Les principales recettes à la hausse sont celles issues des participations des familles aux activités périscolaires (accueil) et aux activités extrascolaires (sorties, classes de découvertes et accueils de loisirs en période de vacances scolaires) : + 132 k€.

#### D - Section d'investissement

Les pourcentages d'exécution tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	13 221 247,23		13 221 247,23	
Réalisées	7 694 478,44	58,2%	7 481 550,25	56,6%
Restes à réaliser	3 554 343,96	85,1%	2 450 414,43	75,1%
Solde	1 972 424,83		3 289 282,55	

L'exercice 2023 présente un résultat cumulé de clôture déficitaire de 212 928,19 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 1 316 857,72 euros, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 58,2 % et de 85,1 % en incluant les restes à réaliser (RAR). Ce niveau d'exécution est à nouveau en recul comparé à ceux de 2021 et 2022 en raison du décalage du démarrage d'opérations prévues telles que les interventions sur les espaces extérieurs (aménagement de jeux, travaux de végétalisation, l'extension du jardin de la Paix) ainsi que l'acquisition de divers matériels (à la cuisine

centrale et à la grange dimière). Cependant, outre ce taux de réalisation, le montant des dépenses exécutées en 2023 est en augmentation pour la deuxième année consécutive.

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
001 – Solde d'exécution reporté	959 577,71	959 577,71	100,0%				
10 – Dotations, fonds divers	5 000,00	-	0,0%	10 – Dotations, fonds divers	1 268 000,00	1 496 639,86	118,0%
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 087 000,00	3 073 746,19	99,6%	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 070 703,69	3 070 703,69	100,0%
26 – Participations et créances	-	-		165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	-	0,0%
27 – Autres immobilisations financières	-	-		27 – Autres immobilisations financières	524 000,00		
020 – Dépenses imprévues	-	-					
<b>Sous-total Dépenses financières</b>	<b>4 051 577,71</b>	<b>4 033 323,90</b>	<b>99,5%</b>	<b>Sous-total Recettes financières</b>	<b>4 865 703,69</b>	<b>4 567 343,55</b>	<b>93,9%</b>
20 – Immobilisations incorporelles	640 447,96	191 594,85	29,9%	13 – Subventions d'investissement	2 290 472,14	683 442,56	29,8%
204 – Subventions d'équipement versées	1 385 000,00	501 674,17	36,2%	16 – Emprunts et dettes assimilées	850 000,00	-	0,0%
21 – Immobilisations corporelles	6 728 532,55	2 927 164,88	43,5%		200 000,00	-	0,0%
23 – Immobilisations en cours	413 589,01	38 624,64	9,3%	23 – Immobilisations en cours	-	-	#DIV/0!
<b>Sous-total Dépenses d'équipement</b>	<b>9 167 569,52</b>	<b>3 659 058,54</b>	<b>39,9%</b>	<b>Sous-total Recettes d'équipement</b>	<b>3 340 472,14</b>	<b>683 442,56</b>	<b>20,5%</b>
45 – Opérations sur établissements d'enseignement				45 – Opérations sur établissements d'enseignement	186 571,40	-	0,0%
Sous-total - Dépenses Opérations pour compte de tiers				Sous-total - Recettes Opérations pour compte de tiers	186 571,40	-	0,0%
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 100,00	2 096,00	99,8%	021 – Virement de la section de fonctionnement	3 080 900,00	-	0,0%
				040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 747 600,00	2 230 764,14	127,6%
Sous-total Dépenses d'ordre	2 100,00	2 096,00	99,8%	Sous-total Recettes d'ordre	4 828 500,00	2 230 764,14	46,2%
<b>TOTAL</b>	<b>13 221 247,23</b>	<b>7 694 478,44</b>	<b>58,2%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 221 247,23</b>	<b>7 481 550,25</b>	<b>56,6%</b>

Les restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 3 554 343,96 euros.

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	883 325,83
- Acquisition de deux balayeuses électriques	828 634,31
- Rénovation des installations de chauffage du gymnase de la Paix	583 882,39
- Acquisition d'une table de radiologie numérique	190 000,00
- Acquisition d'un tunnel de lavage pour la cuisine centrale	151 366,21

En recettes : 2 450 414,43 euros

- Emprunt	850 000,00
- Subvention MGP pour l'acquisition de véhicules propres	384 254,13
- Subvention MGP, DSIL pour la rénovation de la toiture et des installations de chauffage du gymnase de La Paix	297 210,00
- Subvention SIPEREC et DSIL pour la toiture du CTM	279 767,00
- Subvention SIPEREC et DSIL pour la toiture du CTM	227 533,81
- Remboursement des travaux du collège Saint-Exupéry par le département	186 571,40
- Subvention MGP pour le raccordement de l'école Capucines au réseau de chaleur	69 748,00

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie en fonction de la structure de la programmation.

	2019	2020	2021	2022	2023	données 2022			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	12,27	8,58	5,63	6,19	7,37	23,05	19,39	49,82	13,55
Equipement par hab	202	138	89	106	128	364	401	796	236

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent être citées :

- Les travaux d'amélioration de la performance énergétique du Centre technique (556 k€) ;
- Le début des travaux de rénovation thermique du Gymnase de la Paix - chauffage et toiture (299 k€) ;
- Le remplacement de l'automate GTB du groupe scolaire Monod-Coquelicot (137 k€) ;
- Le remplacement des jeux et la réfection de la toiture des WC du parc du Moulin de Berny (104 k€)
- La création d'un escalier intérieur à la crèche la Peupleraie (101 k€)

Globalement les dépenses d'équipement de 2023 se sont élevées à 3 659 k€ en augmentation de 20,17% par rapport à 2022 sans toutefois parvenir à un taux de réalisation satisfaisant sur l'exercice. Cette situation résulte de la conjugaison de plusieurs situations telles que : l'absence de signature des marchés avant le 31 décembre, nécessitant la réinscription des crédits en 2024, les délais nécessaires à la livraison des équipements telles que les balayeuses et la table de radiologie numérisée, dont les crédits font l'objet de restes à réaliser en 2024 et enfin les opérations d'envergure telles que la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux et la reconstruction des vestiaires dont l'état d'avancement n'aura pas permis d'engager les crédits sur l'exercice à hauteur des prévisions budgétaires.

## **D – Dette et épargne**

Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 20 235 028,51 euros, en recul de 3,074 M€, correspondant au remboursement du capital de la dette opéré sur l'exercice, et en l'absence de toute contraction de dette nouvelle. Le dernier prêt de 850 000 € contracté par la Ville en 2022 fait l'objet d'un reste à réaliser et devrait être mobilisé au cours de l'exercice 2024.

Cette baisse du stock de la dette permet de ramener le montant par habitant à 706 € bien en dessous de la moyenne de la strate.

	2019	2020	2021	2022	2023	données 2022			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Dette par habitant	986	959	902	809	706	995	1 164	1 223	1 550

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser le capital de la dette ; il est considéré généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Avec une capacité d'autofinancement dont le niveau reste stable sur la dernière période et un stock de dette en baisse, la capacité de désendettement de la Ville à fin 2023 s'améliore encore. Autre critère d'analyse, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 85,3% de dette à taux fixe et de 14,7% de dette à taux révisable.

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette en K€	27 175	26 754	25 555	23 309	20 235
Capacité de désendettement	5,90	4,92	6,37	4,29	3,77

Le bon niveau de réalisation des recettes de fonctionnement par rapport aux prévisions (102%), comparée à celui des dépenses (87,8%) génère, comme sur l'ensemble de la période, un effet ciseau favorable maintenant le niveau de l'épargne brute qui s'établit à fin 2023 à un niveau proche de celui de 2022.

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courant	44 891	45 037	47 994	49 141
- dépenses de fonctionnement courant	38 819	40 450	41 882	43 217
<b>= Excédent brut courant</b>	<b>6 072</b>	<b>4 587</b>	<b>6 112</b>	<b>5 924</b>
+ produits exceptionnels larges	3	4	34	3
- charges exceptionnelles larges	6	12	200	12
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>6 069</b>	<b>4 579</b>	<b>5 945</b>	<b>5 916</b>
- Intérêts de la dette	628	566	518	550
<b>= Epargne brute</b>	<b>5 441</b>	<b>4 012</b>	<b>5 427</b>	<b>5 366</b>
- Remboursement en capital de la dette	2 910	2 999	2 997	3 074
<b>= Epargne nette</b>	<b>2 531</b>	<b>1 013</b>	<b>2 430</b>	<b>2 292</b>